

Cependant, une des limites en matière d'importation de bois réside dans les problèmes d'identification par les services de contrôle. Les appellations commerciales recouvrent souvent plusieurs essences différentes. Beaucoup de bois se ressemblent, ce qui peut occasionner des erreurs d'identification ou des dérives faisant passer une essence inscrite aux annexes du règlement (CE) n° 338/97 pour une autre non inscrite à ces annexes⁴⁰.

IV.2 Essences de bois inscrites à l'annexe A

Essences	Champ de l'interdiction
<i>Dalbergia nigra</i> (Palissandre de Rio)	Tous les produits de l'arbre (bois, feuilles, graines, etc.) et leurs dérivés (meubles, instruments de musique, etc.)
<i>Araucaria araucana</i> (Désespoir du singe)	
<i>Fitzroya cupressoides</i> (Pin d'Alerce)	
<i>Pilgerodendron uviferum</i>	

Pour ces essences, l'exportation, la ré-exportation et l'importation à des fins commerciales sont strictement interdites, sauf pour les spécimens pré-Convention. Sont considérés comme pré-Convention, les spécimens acquis avant que la Convention ne devienne applicable pour la première fois à l'essence, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet 1975, sauf pour le palissandre de Rio pour lequel la Convention ne s'applique qu'à compter du 11 juin 1992.

Le commerce intra-national ou intra-communautaire est uniquement possible pour les spécimens pré-Convention sous couvert de certificats intra-communautaires délivrés en France par les directions régionales de l'environnement (DIREN).

40) Par exemple, l'afroormosia (*Percopsis elata*) inscrit à l'annexe B peut être frauduleusement présenté comme un teck provenant de plantations africaines ; le palissandre de Rio (*Dalbergia nigra*) inscrit à l'annexe A comme une autre espèce de palissandre (jacaranda ou palissandre du Para) ou encore comme une ébène d'Afrique (*Diospyros crassiflora*, *Diospyros mespiliformis*) ; l'acajou à grandes feuilles ou acajou de l'Honduras (*Swietenia macrophylla*) inscrit à l'annexe B comme un acajou (tout court) pour faire penser à l'acajou d'Afrique (*Khaya grandifoliola*, *Khaya ivorensis*).